

## Licences Compétition

Saison 2015/2016 é la date du 17 janvier 2016

Hommes	2 645	69,42%
Femmes	1 165	30,58%
Total	3 810	

Saison 2016/2017 à la date du 17 janvier 2017

Hommes	2 692	70,45%
Femmes	1 129	29,55%
Total	3 821	

Evolution : 11 0,29%

## Licences Contact Avenir

Saison 2016/2017 à la date du 17 janvier 2017

Total 15

## Licences Contact Opération Basket Ecole

Saison 2016/2017 à la date du 17 janvier 2017

Total 25

# Agenda

## JANVIER

20  
Formation E  
Marque -  
Montbard

21  
Réunion mi  
saison  
arbitres  
départ 10h à  
12h -  
Fontaine

28  
Formation  
examen arb  
départ (EAD)

## RETROSPECTIVES

### Plateau U9 à Semur en Auxois – le 14 Janvier 2017



## INDICATEURS CHARTE DES OFFICIELS (MI-SAISON)

	saison 2016-2017	2015-2016
OTM Club en formation et OTM Club - Enregistrés dans FBI	167	62
Arb Club en formation et Arb Club – Enregistré dans FBI	83	59
Nombre d'écoles d'arbitrage Niveau 1	2	2
Nombre d'écoles d'arbitrage Niveau 2	12	6

**Rappel**  
 Challenge Ecole  
 D'Arbitrage  
 Niveau 1 et 2

### Formation E – Marque

Gymnase St Roch à Montbard à  
 20h00  
 Intervenants : Catherine Larcher et  
 Sylvie Benhamou

## Officiels

**Infos** – Ne plus noter l'adresse  
 des officiels sur l'E marque

## Finale départementale 18 Février 2017 à Epirey -DIJON



### Rappel : LE DELEGUE DE CLUB

**LE DELEGUE DE CLUB** (anciennement le responsable de l'organisation)  
 Le club recevant doit mettre à la disposition des officiels un dirigeant assurant la fonction de délégué de club.  
 Ses fonctions sont :

- être présent au moins 1h avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels ;
- contrôler les normes de sécurité ;
- s'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant ;
- intervenir pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre en restant à leur proximité jusqu'à leur départ ;
- prendre, à la demande des officiels, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possibles jusqu'à sa fin normale ;
- prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou dans le vestiaire des officiels.

Ce délégué sera obligatoirement licencié au club recevant. Il ne pourra exercer aucune autre fonction.



Comité Départemental de Basket de Côte d'Or  
 BE2- 2 rue des corroyeurs – 21000 DIJON  
 03-80-43-86-06

[cd21.basket-ball@sfr.fr](mailto:cd21.basket-ball@sfr.fr) / <http://www.comitebasket21.fr/>

